

Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 27 juin 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni, le jeudi vingt-sept juin deux mil vingt-quatre à vingt heures à la mairie de Coligny sous la présidence de Monsieur Bruno RAFFIN, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2024

Etaient présents : Mmes Agnès Poncet, Marie-Pierre Lahaye, Fabienne Subtil, Laurence Poncin Ms Bruno Raffin, Bernard Piroux, Frédéric Bonnet, Jérôme Moulon, Eric Bernadac, Bernard Emeraud, et Guy Cuminet.

Etaient excusés : M. Christophe LEFEVRE, M. Franck JANTET

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne Subtil

Le compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2024 est validé à l'unanimité.

PLU : lot 1 : Révision du PLU et lot 2 : évaluation environnementale

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 14 décembre 2023 de prescrire la révision du PLU, une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les 2 lots ci-après :

Lot n°1 : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Lot n°2 : Evaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'avis de marché a été envoyé pour publication au journal Le Progrès de l'Ain le 22/03/2024 et est paru le 25/03/2024.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr> le 25/03/2024.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 23/04/2024 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ain.fr>

5 offres ont été remises pour le lot 1 et 4 pour le lot 2

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation de chaque lot et rappelés ci-après,

Lots 1 et 2

Valeur technique 55 % :	55/100
Définition et appréciation du critère :	
- Équipe dédiée au projet (expériences et références) : 10 %	
- Modalités de concertation par phase : 5 %	
- Méthodologie en cohérence avec le planning : 30 %	
- Appropriation et note de contexte : 5 %	
- Qualité des pièces présentées (fournitures d'échantillons) : 5 %	
PRIX : Note sur 45 points = $(P_{min}/P_{offre}) \times 45$	45/100

Au vu du rapport d'analyse des offres de chaque lot établis par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres de chaque lot
Décide d'attribuer le marché du lot 1 à VERDI pour un montant de 35 985,50 € HT
Décide d'attribuer le marché du lot 2 à BIOINSIGHT pour un montant de 15 975 € HT
Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leurs exécutions
Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget communal en dépenses 202.

Arrivée de M. Eric Bernadac

Bail de la chasse

Le Maire informe le Conseil que le bail de la Sté de Chasse de Coligny est obsolète depuis le mois d'avril 2019. Une délibération aurait dû être prise en 2019 et en 2022. La convention s'arrête en mars 2025.

Il est proposé de maintenir le montant annuel de location à 160€/an jusqu'au 31 mars 2025.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 160 €/an le montant du bail de la Sté de Chasse de Coligny pour la période allant jusqu'au 31 mars 2025
- AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Bail de la pêche

La trésorerie sollicitant la présentation de la convention d'utilisation, le secrétariat ne retrouvant pas le document, il est nécessaire d'en établir un nouveau. Il est proposé de maintenir le montant annuel de location à 160€/an.

L'association sera cependant questionnée sur la détention de ce document ou non.

Travaux rue Clotilde Bizolon

M. Bernard Piroux explique qu'un courrier de relance a été adressé le 17 juin 2024 à M. Patrice Fontenant, il lui était rappelé le courrier du 11 mai 2022 dans lequel il lui était exposé que lors de la mise en place d'une déviation rue Clotilde Bizolon, il avait été convenu qu'il prendrait en charge la réfection de la voirie. Un état des lieux avait été réalisé lors de la mise en place de cette déviation et lors de sa suppression.

Ces travaux n'ont pas encore été réalisés depuis plus de trois ans et ce malgré le premier courrier.

La solution d'utiliser cette rue avait été convenue afin d'éviter aux chauffeurs de l'entreprise Fontenat de faire un grand détour, ce qui aurait entraîné une augmentation des coûts (carburant) et une perte de temps pour les chauffeurs.

Un devis a été établi pour la réfection de cette rue en date du 27 septembre 2023. Ce dernier était chiffré à 13 646.93 €TTC.

Il a été demandé d'informer la mairie de la date prévisionnelle de réalisation de ces travaux ou de trouver une solution qui pourrait compenser cette somme. La rue Clotilde Bizolon avait été refaite 15 jours avant le passage des camions descendant de la gravière.

M. Raffin contactera M. Fontenat dès le vendredi 28 juin 2024 sans réponse de sa part, le conseil municipal dit à l'unanimité qu'un titre de recette sera émis au nom de l'entreprise avant que celle-ci ne soit cédée.

Borne IRVE

M Cuminet qui a suivi le webinaire sur le déploiement des bornes avec le SIEA donne les informations suivantes :

Coût :

- Le coût de l'abonnement Freshmile était de 406,66€ par point de charge dans ce contrat
- Le coût de l'abonnement EDF est d'environ 500€ annuel
- Ce qui fait un coût de la borne (2 points de charge) d'environ 1300 euros par an [conforme aux 1400€ annoncé par le SIEA, duquel il nous faut déduire les recettes (58,15€ cette année)] mais auquel il nous faut ajouter la consommation électrique facturée par EDF.
- En ce qui concerne la consommation EDF nous avons un coût consommation de 2581€ en 2023 (pour un coût total -abonnement/taxes...- de 3776€). En 2024 nous sommes à 19 euros de consommation électrique (à ce rythme, nous nous acheminons vers un coût EDF de la borne d'environ 600 à 700€ par an)

Recettes :

- Sur 105 tentatives de charge seules 9 ont abouti !
- Notre borne ne semble pas permettre des connexions faciles...
- Compte tenu des augmentations de prix Il nous faudra revoir le prix du KWh de charge de façon à ce qu'il couvre au moins notre prix d'achat...

Compte tenu de ces chiffres et dans l'attente d'une nouvelle proposition commerciale de la part de Freshmile, d'une part, et avec d'autre part l'annonce par le SIEA d'une possibilité de borne « gratuite » (500€ de droit d'entrée dans le groupement de commune à régler au moment de l'achat de la première borne) qui, à priori, disposera d'un système monétique plus performant (à vérifier) au minimum trois options semblent s'offrir au conseil municipal :

1. Arrêter le contrat Freshmile (ne plus disposer de borne IRVE sur Coligny) et remplacer la borne actuelle au plus vite par celle du SIEA (ne pas payer pour un service qui est à minima peu utilisé voire peut-être peu/pas performant...)
2. Prolonger le contrat Freshmile pour un an et la remplacer par celle du SIEA courant 2025 (afin de ne pas priver le village de cette possibilité de recharge, même imparfaite)
3. Conserver la borne actuelle (renouveler le contrat, éventuellement pour une durée plus longue pour bénéficier d'un tarif plus avantageux) et lui adjoindre en supplément la borne SIEA (au plus tôt selon les services à l'automne 2024) → On approcherait les « obligations légales » attendues pour 2025 (qui sont largement supérieures aux besoins actuels) mais les coûts seraient multipliés par deux et pas forcément les recettes.

Le conseil ouï cet exposé et /

- Décide de dénoncer le contrat avec Freshmile au plus tôt pour une date effective au 15 octobre 2024.
- Note que la commune sera dépourvue de borne de recharge du 15 octobre 2024 jusqu'à l'installation de la nouvelle borne par le SIEA.
- Décide de passer le KW/h à 0.26 € en remplacement des 0.22€ actuels.

Tableau des emplois

Le Maire explique que suite au départ d'agents, de remplacements prévus et afin de garder des agents à temps de travail peu importants, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- VALIDE le nouveau tableau des emplois communaux

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLETS :

- 1 – Rédacteur
- 2 – Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 – Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- 6 – Adjoint technique territorial

1 – Adjoint administratif

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS INCOMPLETS :

1 – technicien territorial à 17.5/35^{ème}

1 – Gardien Brigadier de police municipale à 17.5/35^{ème}

1 – Adjoint technique territorial à 20.00/35^{ème}

1 – Adjoint technique territorial à 29/35^{ème}

1 – Adjoint technique territorial à 8/35^{ème}

1 – Adjoint administratif territorial à 22.5/35^{ème}

1 – Adjoint administratif territorial 11/35^{ème}

1 – Adjoint technique territorial 32/35^{ème}

1 – Adjoint technique territorial 6/35^{ème}

1 – Adjoint technique territorial 7/35^{ème}

EMPLOIS CONTRACTUELS :

4 – adjoint technique territorial horaire

Cimetière

La commission s'est réunie à 2 reprises pour envisager au mieux des aménagements pouvant être apportés au cimetière.

Mme Fabienne SUBTIL expose les conclusions de la commission

Columbarium :

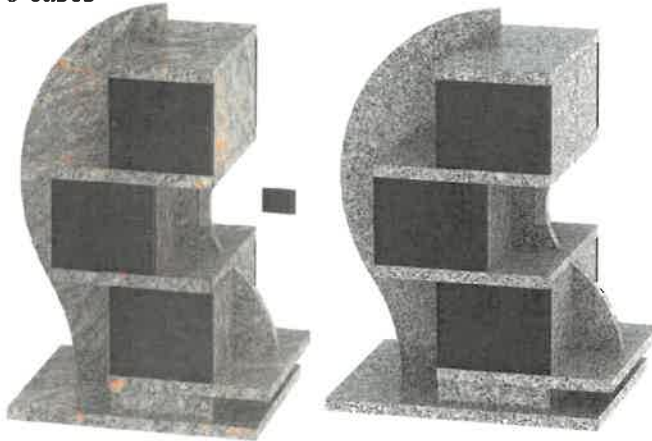
La commission maintient sa préférence pour la zone 1 comme zone d'implantation prioritaire en columbarium.



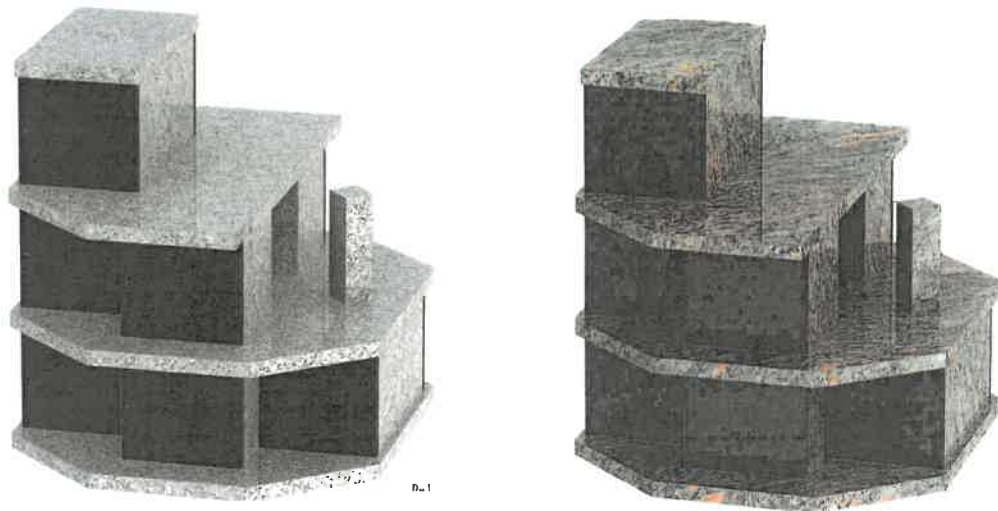
Bertrand funéraire a transmis des devis de columbarium pour information : les cases sont pour 2 urnes :

- Columbarium 6 cases en granit Tarn (gris) pose : 5400€ TTC (soit 900€ TTC la case)
- Columbarium 6 cases en granit Himalaya (rouge et noir) pose 6930€ TTC (soit 1155€TTC la case)
- Columbarium 12 cases en granit Tarn (gris) pose 9240€TTC (soit 770€ TTC la case)
- Columbarium 12 cases en granit Himalaya (rouge et noir) pose 9720€TTC (Soit 810€TTC la case)

Colombarium 6 cases



Colombarium 12 cases



Il est proposé de définir très précisément la gravure sur la porte de la case pour harmoniser l'ensemble et ne pas abimer les portes. La commission retient l'idée de faire caller une plaque sur la porte pour ne pas graver directement la porte.

Il faudra définir :

- la couleur, la forme et la taille de la plaque,
- la calligraphie, la taille et la couleur des lettres.

Mme Subtil a apporté au conseil municipal des matériaux et modèles. Cette plaque sera fournie par la famille.

Elle explique bien qu'en cas d'installation de columbarium, ii faudra modifier le règlement intérieur du cimetière pour intégrer un paragraphe columbarium et bien préciser dans le détail les caractéristiques des plaques, fixer le ou les tarifs des locations et réfléchir a l'acceptation ou non des réservations de cases.

Treffort		
15 ans : 250 €	30 ans : 500 €	
Pressiat		
15 ans : 600 €		
Courmangoux		
15 ans : 600 €	30 ans : 1 000 €	
Attignat		
15 ans : 950€		
Beaupont		
15 ans : 500€		
St Etienne du bois		
15 ans : 500€		
Bény		
15 ans : 706 €	30 ans : 1182 €	
Saint Amour		
15 ans : 530 €		
Dommartin les Cuiseaux		
15 ans : 200 €	30 ans : 350€	50 ans : 500€
Cuiseaux		
15 ans : 325€	30 ans : 650 €	
Salavre :		
15 ans : 550 €	30 ans : 800 €	

Le conseil municipal valide l'acquisition d'un colombarium 6 cases à installer en zone 1. La couleur retenue est Himalaya. Mme Subtil demandera d'autres devis pour d'autres formes.

Jardin du souvenir :

Suite à la première réunion, la commission est d'avis à cesser sur les nouveaux contrats la fourniture et l'entretien des rosiers sans changement de tarif. Le rosier entraîne une dépense supplémentaire pour la commune, de l'entretien en plus pour un résultat plutôt décevant. Avis favorable du conseil.

Tarifs concession :

Les tarifs en vigueur datent de 2016. Une réflexion sur la revalorisation des prix est à envisager.

Concessions de terrain (par tranche de 2m²) : achat et renouvellement

- 15 ans : 150 €
- 30 ans : 300 €
- 50 ans : 600 €

Caveau urne :

- 15 ans 300€
- 30 ans 500 €

Le tarif comprend la fourniture et la pose du mini caveau.

Dispersion au jardin du souvenir : 60€

Ce tarif comprend la fourniture et la pose sur la stèle d'une plaque d'identification obligatoire.

Espace personnel au jardin du souvenir :

Achat : 10 ans 180 €/personnes

Ce tarif comprend : la fourniture et la plantation du rosier, la fourniture et la pose du potelet avec plaque d'identification.

Sépultures à reprendre :

Suite à des non renouvellements et aux abandons, 21 sépultures sont à reprendre (démontage monuments, évacuation des pierres, exhumation et mise à l'ossuaire des corps, remise en Etat de l'emplacement).

M. Gérald Pauget se charge de faire l'inventaire des tombes concernées et de demander un devis de reprise.

Pour information, la dernière opération de reprise date de 2018. 18 sépultures reprises pour un montant global de 12000 € TTC

France ruralité revitalisation

La loi de finances pour 2024 acte la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR) en créant, en remplacement, « France ruralités revitalisation » : le dispositif sera opérationnel à compter du 1er juillet 2024 suivant un maillage intercommunal. Il sera décliné à deux niveaux, FRR et FRR+. Ce nouveau zonage permettra de maintenir l'aide au développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales.

France Ruralités Revitalisation est une initiative visant à revitaliser les zones rurales en France, en répondant aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels elles sont confrontées. Les zones rurales représentent une part importante du territoire français et jouent un rôle crucial dans la culture et l'économie du pays, mais elles souffrent souvent de déclin démographique, de perte d'activités économiques, et d'un accès limité aux services publics.

Pour réaliser cette réforme, Trois critères de classement ont été retenus : avoir une population de moins de 30.000 habitants, appartenir à une intercommunalité dont la densité de population est inférieure ou égale à la médiane nationale et afficher un revenu disponible médian par unité de consommation inférieur ou égal à la médiane nationale des intercommunalités.

Objectifs de France Ruralités Revitalisation

1. **Revitalisation économique** : Soutenir les entreprises locales, encourager la création de nouvelles activités économiques et attirer des investissements dans les zones rurales.
2. **Renforcement des services publics** : Améliorer l'accès aux services de santé, à l'éducation, aux transports publics et aux services administratifs pour les habitants des zones rurales.
3. **Dynamisation sociale et culturelle** : Encourager les initiatives locales, renforcer le tissu associatif et promouvoir la culture locale.
4. **Transition écologique** : Promouvoir des pratiques agricoles durables, protéger les paysages naturels et développer les énergies renouvelables dans les zones rurales.

Actions et mesures

Pour atteindre ces objectifs, France Ruralités Revitalisation met en place plusieurs actions et mesures concrètes :

1. **Subventions et financements** : Attribution de subventions et de financements aux projets locaux qui visent à dynamiser l'économie rurale et à améliorer les infrastructures.
2. **Soutien à l'entrepreneuriat** : Programmes de soutien à l'entrepreneuriat rural, y compris des formations, des aides financières et des conseils pour les entrepreneurs.
3. **Développement des infrastructures** : Amélioration des infrastructures de transport, des réseaux de télécommunications (notamment le déploiement de la fibre optique) et des installations publiques.
4. **Partenariats locaux** : Encouragement des partenariats entre les collectivités locales, les entreprises, les associations et les citoyens pour mettre en œuvre des projets de revitalisation.
5. **Innovation et recherche** : Promotion de la recherche et de l'innovation dans des domaines tels que l'agriculture durable, les énergies renouvelables et les technologies numériques adaptées aux zones rurales.

La réforme crée deux niveaux de zonage : "FRR 'socle' et, pour le quart des communes qui en ont le plus besoin, un niveau renforcé : FRR+".

Les entreprises qui s'y installent ont droit à des exonérations d'impôts sur les bénéfices (IR/IS) mais aussi de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour lesquelles les collectivités ont trois mois pour délibérer après la date entrée en vigueur de la réforme, soit jusqu'au 1er octobre. "Les professions libérales, notamment médicales et paramédicales, restent éligibles, confortant ainsi les FRR comme l'un des outils de l'Etat au service de la lutte contre la désertification médicale", souligne le ministère qui précise aussi que les organismes d'intérêt général et les activités non sédentaires sont aussi éligibles.

Par ailleurs, le zonage confère aux collectivités un "soutien renforcé" : majoration de dotation globale de fonctionnement (DGF), bonification de la dotation France Services, majoration de dotation au titre de la péréquation postale. 9 communes de l'Ain bénéficient de ce classement dont Coligny.

Plannings de tenue du bureau de vote pour les élections législatives

Dimanche·30·juin·2024¶

NOMS·et· Prénoms·	8·à·9h	9·à·10h	10·à·11h	11·à·12h	12·à·13h	13·à·14h	14·à·15h	15·à·16h	16·à·17h	17·à·18h	Dépouille ments
RAFFIN·B.·	X·	·	·	·	X·	X·	X·	X·	X·	X·	X·
PONCET·A.·	X·	X·	X·	X·	X·	·	·	·	·	·	X·
PIROUX·B.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
LAHAYE·M.·P.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	X·
BONNET·F.·	·	·	·	·	·	X·	X·	X·	X·	X·	X·
SUBTIL·F.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
MOULON·J.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
PONCIN·L.·	·	·	·	·	·	X·	X·	X·	X·	X·	X·
BERNADAC· E.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
LEFEVRE·C.·	X·	X·	X·	X·	·	·	·	·	·	X·	X·
JANTET·F.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
CUMINET·G.·	X·	X·	X·	X·	X·	·	·	·	·	·	X·
EMERAUD·B.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
·	4·	3·	3·	3·	3·	3·	3·	3·	3·	4·	7·

Dimanche·7·juillet·2024¶

NOMS·et· Prénoms·	8·à·9h	9·à·10h	10·à·11h	11·à·12h	12·à·13h	13·à·14h	14·à·15h	15·à·16h	16·à·17h	17·à·18h	Dépouille ments
RAFFIN·B.·	X·	X·	·	·	·	·	·	·	·	X·	X·
PONCET·A.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
PIROUX·B.·	·	·	·	·	·	X·	X·	X·	X·	X·	X·
LAHAYE·M.·P.·	X·	X·	X·	X·	X·	·	·	·	·	·	X·
BONNET·F.·	·	·	·	·	·	·	X·	X·	X·	X·	X·
SUBTIL·F.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
MOULON·J.·	·	·	X·	X·	X·	X·	·	·	·	·	·
PONCIN·L.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
BERNADAC· E.·	X·	X·	X·	X·	X·	·	·	·	·	·	X·
LEFEVRE·C.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
JANTET·F.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
CUMINET·G.·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
EMERAUD·B.·	·	·	·	·	·	X·	X·	X·	X·	X·	X·
·	3·	3·	3·	3·	3·	3·	3·	3·	3·	4·	·

France ruralité revitalisation

Suite à la décision du conseil municipal en date du 4 juin 2024 d'arrêter le projet du gymnase, la commission en charge du projet gymnase a eu une réunion avec l'ADIA pour faire le point sur les possibilités de réduction des coûts et le maintien des subventions et à quelle hauteur.

ci-dessous le récapitulatif des points retenus :

Programme

Les travaux de construction consistent à créer :

- Une salle polyvalente multi-activités, avec l'utilisation des vestiaires et sanitaires du gymnase existant. Un espace sera réservé pour les instruments à percussion, il sera fermé par une cloison extensible.
- Un local de stockage pour le matériel sportif.
- ~~Un espace d'activités culturelles (musique, théâtre...), avec une entrée indépendante au gymnase, constitué de deux bureaux, de sanitaires, d'une salle de répétition et un local de rangement.~~

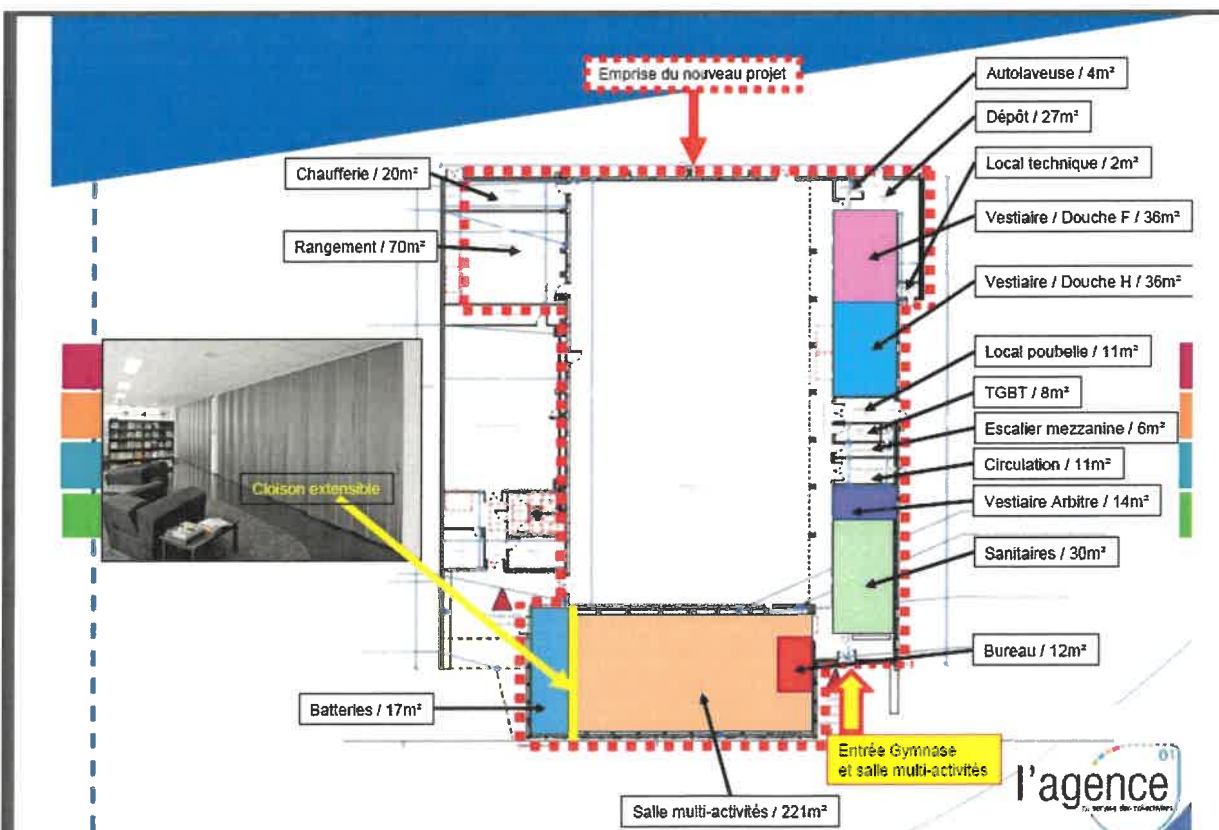
Les travaux de démolition concernent :

- Le bâtiment préfabriqué de l'école de musique
- La création de places de stationnement

Un des éléments importants du projet est de pouvoir créer un lien interne entre la future Salle polyvalente et le gymnase existant, avec des espaces communs, notamment les vestiaires et les sanitaires.

La construction de l'extension sera dimensionnée pour la pose de panneaux photovoltaïques.

l'agence



		17/01/2024	29/05/2024	26/06/2024
Dépenses		NOTIF MOE	APS	PROG 2
Coûts travaux		Montant en € HT	Montant en € HT	Montant en € HT
A / Gymnase existant	compris élecs 220 500,00 €	458 400,00 €	458 400,00 €	
B / Gymnase extension	compris élecs 819 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	
C / Musique extension	compris élecs 420 000,00 €	1 230 000,00 €	140 000,00 €	
Réhabilitation	compris élecs 231 000,00 €	201 000,00 €	201 000,00 €	
Démolition bungalow "Musique" y compris désamiantage	compris élecs 42 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
Travaux de voirie / Aménagement de stationnement	compris élecs 21 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Total en € HT coût construction	1 753 500,00 €	1 904 400,00 €	1 384 400,00 €	
Dépenses annexes à ajouter				
Honoraires de maîtrise d'œuvre (11,00%)	149 398,20 €	149 398,20 €	149 398,20 €	
Missions complémentaires de MOE	26 500,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €	
Estimation Avenant pour un APS / 2			17 927,00 €	
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage AMO	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	
Mission complémentaire AMO	26 550,00 €	26 550,00 €	26 550,00 €	
Bureau de Contrôle Technique (CT)	5 940,00 €	5 940,00 €	5 940,00 €	
Coordonnateur Sécurité Santé (CSPS)	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	
Ordonnancement Pilotage de Chantier (OPC) (1%)	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	
Etude géotechnique	2 350,00 €	2 350,00 €	2 350,00 €	
Relevé topographique	1 340,00 €	1 340,00 €	1 340,00 €	
Relevé réseaux				
Diagnostic Amiante / Plomb	4 044,00 €	4 044,00 €	4 044,00 €	
Diagnostic structurel	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	
Constat huissier				
Essais de perméabilité à l'air				
Frais de publicité	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Domage Ouvrage	17 535,00 €	19 044,00 €	13 844,00 €	
Branchements divers	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Révision des prix (5%)	87 675,00 €	95 220,00 €	69 220,00 €	
Frais divers et imprévus	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
Total dépenses annexes	370 000,00 €	378 986,20 €	365 713,20 €	
Coût total toutes dépenses confondues en € HT	2 123 500,00 €	2 283 386,20 €	1 750 113,20 €	
TVA 20%	424 700,00 €	456 677,24 €	350 022,84 €	
Coût total toutes dépenses confondues en € TTC	2 548 200,00 €	2 740 063,44 €	2 100 135,84 €	

document de travail, ne peut être utilisé pour une consultation de prestataires.

Les documents produits ne sont que des bases de travail, et ces informations seront transmises à l'architecte pour poursuivre le travail.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur la poursuite de l'étude du projet avec la suppression de la salle culturelle et transformation de l'extension sport en salle polyvalente.

Il ressort de la discussion qu'un effort et une réponse doivent être apportés aux problèmes acoustiques de la structure existante car pour les utilisateurs, il est difficile de s'entendre.

M. Cuminet demande de passer au vote à bulletins secrets.

Il résulte de ce vote :

- 2 abstentions et 9 voix pour la poursuite de l'étude avec la suppression de la salle culturelle tout en portant une solution aux problèmes acoustiques.

L'APS sera présenté lors du prochain conseil municipal, avant lancement de l'APD.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.

Le Maire
Bruno RAFFIN

